

**Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**  
**s'est réuni le mercredi 25 novembre 2020 à 18H00**  
**à la salle des fêtes d'AUBIGNEY**

**Etaient présents** : Yves BERTHET, Nadège BODOIGNET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Erick DEQUAIRE, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Régis MUZARD, Guillaume ROUGET, Stéphanie ROUX, Alain SCHATT.

**Etait absent** : néant

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Pour respecter les mesures sanitaires et notamment la distanciation, le conseil s'est réuni à huis clos.

Trois points supplémentaires doivent être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur les positions A/B/C présentées ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

**A/ Renouvellement convention pôle assistance informatique sur la suite logiciel e-magnus**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'Agence Départementale Ingénierie70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010. L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au pôle Informatique d'Ingénierie70.

Une convention a été signée le 1er janvier 2017 définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle informatique d'Ingénierie70. La convention prenant fin le 31 décembre 2020, il convient donc de la renouveler. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité : de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation etc... à Ingénierie70, approuve les missions confiées à Ingénierie70 décrites dans la convention, et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

**B/ Attribution Compensatoire de la Taxe Professionnelle**

Suite à la délibération prise le 12 novembre 2020 par la Communauté de Communes du Val de Gray, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a voté à l'unanimité l'ACTP définitive. La commune de Broye-Aubigny-Montseugny est donc informée d'un crédit de 11 533 euros pour l'année 2020 au titre de l'ACTP. Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 11 533 euros versé par la CCVG au titre de l'ACTP.

**C/ RPQS 2019 Assainissement collectif et non collectif – eau potable**

Le Maire expose au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du territoire de la Communauté de Communes du Val de Gray pour l'année 2019 produits par la société SOGEDO.

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à 9 voix pour, 1 voix contre (Daniel Cercley) et 1 abstention (Stéphanie Roux) les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ainsi les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du territoire de la Communauté de Communes du Val de Gray pour l'année 2019.

## **1/ Demande de subvention auprès du Département puis à la DETR, pour l'entretien du patrimoine rural : lavoir d'Aubigney :**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de restauration sur le lavoir d'Aubigney. trois devis fournis par la société OUDIN font état des travaux à réaliser, comme suit :

- pan de mur 1 : dépose des pierres de taille, consolidation des fondations, repose des pierres de taille : 4 766.00 € HT
- pan de mur 2 (partie droite et retour) : dépose des pierres de taille, consolidation des fondations, repose des pierres de taille : 8 755.00 € HT
- jointoiment du bassin : 2 810.00 € HT

Il informe qu'il est possible d'obtenir une aide du département équivalente au maximum à 25 % du montant HT des travaux subventionnables. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 16 331.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 4 899.00 € soit 30 % du montant HT subventionnable
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
- subvention DETR 30 % : 4 899.00 €
- subvention Département 25 % : 4 082.00 €
- Don de la Fondation du Patrimoine : à définir
- autofinancement : 20% minimum, soit 3 266.00 euros (maximum 7 350.00 €)
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

## **2/ Charges Zone de loisirs 2020**

Suite au relevé du compteur général de la zone de loisirs, la commune paye à SOGEDO la part fixe et la part variable Suite aux relevés des sous-compteurs de chaque parcelle, le conseil municipal statue à l'unanimité sur le montant des charges à refacturer aux locataires des parcelles de la zone de loisirs, pour l'année 2020, tels que :

- Une part fixe : 16 euros € TTC / semestre - Une part variable : 2.82 € TTC / m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que des titres soient émis à l'article 70878/70, selon les tarifs indiqués ci-dessus, pour les personnes ayant loué des parcelles sur la zone de loisirs, en 2020.

## **3/ Convention d'adhésion avec le SIED : Conseils en Energie Partagés (CEP)**

Afin de faire le point sur la gestion énergétique des bâtiments communaux, Monsieur le maire propose d'adhérer à la convention avec le service Conseils en Énergie Partagés (CEP) du SIED. La mission du CEP consiste en un suivi des consommations et de conseil sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la Commune : combustibles, éclairage public, eau... La collectivité désigne un membre du conseil municipal en tant que référent, interlocuteur privilégié du CEP et un agent administratif pour la transmission des informations. La convention est signée pour une durée de 3 ans.

La contribution de la collectivité à ce service s'élève à 250 euros HT. Elle sera réglée après réception du bilan des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal des 3 dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'accepter cette proposition, d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au CEP avec le SIED et de prévoir les crédits nécessaires.

## **4/ Renouvellement adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie 70 – Pole ADS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'Agence Départementale INGENIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010. L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière en matière d'Application du Droit des Sols.

L'adhésion à l'Agence départementale INGENIERIE70 est soumise à cotisation. Le recours aux prestations d'INGENIERIE70 fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée.

Ingénierie70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration l'Agence Départementale Ingénierie70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration. La convention initiale définissant les modalités de travail entre la collectivité et le pôle ADS prenant fin le 31 décembre 2020, il convient donc de la renouveler. Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale Ingénierie70, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie70 pour la compétence Droits des Sols ; d'adopter les statuts de l'Agence Départementale Ingénierie70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale Ingénierie70 du 24 septembre 2010, du 03 décembre 2012, du 4 juin 2015, du 15 novembre 2016 et du 15 octobre 2018 et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie70 ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

## 5/ Questions et infos diverses

- ✓ Info sur les suppressions régies photocopie et salle des fêtes
- ✓ Info sur vente de bois pour 19 812 €
- ✓ Info sur devis Olivier RICHARD d'un montant de 1 810 HT pour l'installation de 6 prises supplémentaires sur les poteaux d'éclairage public afin d'y brancher les décorations de Noël. Après réflexion, le conseil municipal estime que 5 prises seraient suffisantes, le devis sera donc modifié.
- ✓ 7 sapins de Noël ont été achetés à l'Entreprise MON BEAU SAPIN (Philippe MIRBEY) et 8 sapins à l'Amicale des Ecoles de Psmes.
- ✓ Refus de donner suite au devis de l'Ets DEMONGEOT de 3 600 € (remplacement poteau bois d'éclairage public rue de la Prairie).
- ✓ Info travaux crépi salle des fêtes, le montant du devis qui était de 7 470 € a bénéficié d'un rabais, la facture s'élève désormais à 6 900€.
- ✓ Suite à une demande de ralentisseur à l'entrée d'Aubigny direction Broye, par un habitant d'Aubigny ; le conseil municipal a émis un avis défavorable mais se penchera sur la solution d'un feu ou d'un radar pédagogique éventuellement.
- ✓ Démarrage des travaux sur trottoirs à BROYE et MONTSEUGNY le mardi 24 novembre.
- ✓ Proposition de Daniel CERCLEY de remettre une auge à la source du " Carry " à Montseugny.
- ✓ Réouverture Mairie et Poste semaine prochaine aux horaires habituels.

La séance est levée à 19H29

Le Maire,

Jean François CERCLEY

